

PSE à AIDES

Pas de suppression de poste à la direction, mais de belles augmentations...

Alors que la direction vient de présenter un PSE qui prévoit de supprimer 61 postes dans toutes les catégories de personnel sauf chez les directeur.ices, et nous annonce qu'elle envisage de supprimer en 2026 notre prime collective de fin d'année, vous êtes nombreux.ses à nous solliciter pour avoir plus d'infos et d'analyse sur la politique salariale de AIDES. C'est pourquoi nous vous retransmettons ci-dessous des extraits de l'avis adopté en septembre 2024 par les Délégué.es du Personnel au CSE sur le Bilan Social 2023. (En effet, en 2025, du fait de l'attaque informatique, la direction n'a pas été en mesure de nous fournir le Bilan Social 2024.)

En 2023, la Prime Ségur permet enfin une vraie hausse du salaire moyen de la catégorie 5...

En 2023, le salaire moyen équivalent temps plein (ETP) de la catégorie 5 a augmenté de 8,33% passant de 1913€ à 2077€ (**+164€**). Une augmentation annuelle aussi importante du salaire moyen de la catégorie 5 n'avait jamais été constatée à AIDES depuis au moins 2008. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'obtention de la prime Ségur (**232€ brut/mois ETP, 183€ nets**) pour 156 des 205 salariés de la catégorie 5, et aussi un petit peu par la prime mensuelle dite "Hors Ségur" de **40€ bruts** ETP octroyée par la Direction aux salariés de terrain n'ayant pas bénéficié de la Prime Ségur. C'est donc grâce à la prime « gouvernementale » Ségur que le salaire moyen de la catégorie 5 augmente enfin substantiellement à AIDES...

... mais n'empêche pas la baisse des salaires moyens des catégories 4 et 3 !

En revanche, en 2023, le salaire moyen ETP de la catégorie 4 est passé de 2 309€ à 2 307€, soit une baisse de 2€, alors que 45 salariés-es sur les 92 de cette catégorie ont bénéficié de la prime Ségur. De même, le salaire moyen ETP de la catégorie 3 est passé de 2 800€ à 2 770€, soit une baisse de 30€, alors que 39 des 164 salariés de la catégorie 3 ont bénéficié de la prime Ségur. Sans la prime Ségur, le montant absolu des salaires moyens des catégories 4 et 3 auraient baissé encore plus drastiquement en 2023, alors que l'inflation reste élevée dans notre pays... Sur la même période, le salaire moyen ETP de la catégorie 2 est resté à stable passant de 3 931€ à 3 950€ (+0,5%).

En 2 ans, le salaire moyen des directeurs.ices a augmenté de 305€/mois

En revanche, en 2023 le salaire moyen ETP de la catégorie 1 (les directeurs-trices) a augmenté de 455€, passant de 5 570€ à 6 025€, soit une augmentation de 8%, alors qu'aucun-e directeur-trice n'avait bénéficié de la Prime Ségur ! Certes, cette augmentation est à relativiser car le salaire moyen des directeurs-trices avait baissé entre 2021 et 2022 de 2,6% passant de 5 720€ à 5 570€ (-150€). Ainsi, sur les deux dernières années (2022/2023), le salaire moyen des directeurs-trices a augmenté de 5,33% (+305€), alors que sur la même période, le salaire de la catégorie la plus basse de AIDES augmentait de 7% (+136€) essentiellement grâce à la mise en place de la Prime Ségur ;



le salaire moyen de la catégorie 4 n'augmentait que de 14€ (+0,6%), et celui de la catégorie 3 de 50€ seulement (+1,8%). Encore une fois, les rémunérations des directeurs.ices de AIDES n'ont pas besoin de mesures d'augmentation collectives (NAO ou Prime Ségur) pour augmenter.

Les primes individualisées décidées unilatéralement par la direction aggravent les inégalités salariales

Cette inégalité de traitement entre le AIDES d'en haut et le AIDES d'en bas est renforcée par la répartition des 73 primes exceptionnelles octroyées en 2023 par la Direction de manière discrétionnaire et en dehors de tout cadre négocié collectivement. **Alors que 33 % des salariés-es de la catégorie 1 et 26% de la catégorie 2 ont bénéficié d'une prime exceptionnelle, seuls 6 % des salariés-es catégorie 5 ont reçu une prime individuelle, et 14% des catégorie 3.** Pour les catégories 4, le chiffre de 24% pourrait paraître élevé, mais il s'explique essentiellement par les primes versées dans le cadre de l'épidémie de Mpox.

A AIDES, on a plus de chance de bénéficier d'une augmentation individuelle quand on fait déjà partie des salarié.es les mieux payé.es

L'Index de l'Egalité professionnelle révèle que les augmentations individuelles décidées unilatéralement par la direction viennent agraver ces inégalités. En 2023, 3% des collègues de catégories 5 et 4,4% des collègues de catégorie 4 ont bénéficié d'une augmentation individuelle, alors que cela a concerné 13,5% des collègues de catégorie 3, 11% des catégories 2 et 50% des catégories 1... En 2024, 13% des salarié.es de la catégorie 2 et 22% des salarié.es de la catégorie 1 ont bénéficié d'une augmentation individuelle, mais aucun salarié.e de la catégorie 5 n'en a bénéficié. Pourtant, 40 salarié.es de la catégorie 5 avaient fait remonter une demande d'augmentation individuelle. **Retenez bien ce chiffre : aucun.e salarié de la catégorie 5 n'a bénéficié d'une augmentation individuelle à AIDES en 2024 !**

Les 10 plus hauts salaires de AIDES ont augmenté de 11% en 2 ans !

Pour finir en beauté, alors qu'en 2021, le montant des 10 rémunérations annuelles les plus élevées au sein de AIDES s'élevait à 694 653€ (soit un salaire mensuel moyen de 5 789€), en 2023 ce montant est passé à 770 966€ (soit un salaire mensuel moyen de 6 425€). Cela représente une augmentation de 11% en 2 ans ! **Ce sont donc les 10 salarié.es déjà les mieux payé.es à AIDES qui ont bénéficié de la plus importante augmentation sur les deux années 2022/2023 !**

Pour conclure, voici la question syndicale du jour :

Y AURAIT-IL UN LIEN ENTRE LE FAIT QUE LA DIRECTION EST LA SEULE CATÉGORIE DE PERSONNEL ÉPARGNÉE PAR LES 60 SUPPRESSIONS DE POSTES PRÉVUES PAR LE PSE, ET LA POLITIQUE SALARIALE MENÉE PAR LA DIRECTION QUI FAVORISE CETTE MÊME DIRECTION ???

